

Compte-Rendu de la séance du Conseil Municipal de Néronde en date du 29 janvier 2018 à 20h

Nombre de membres : 9
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 10

Le vingt-neuf janvier deux mil dix-huit à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Néronde, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard MONCELON, Maire.

Date de convocation : 23 janvier 2018

Présents : MMES et MM : Gérard MONCELON, Jean BOTHERON, Xavier REYNARD, Pierre MOREL, Geneviève PLANCHE, Michel BUSSERY, Robert TISSOT, Geneviève NICOLAS, Jocelyne PADET

Absent excusé (avec procuration) : Jean-Pierre BERNARD

Absent : Edouard ZGAINSKY

Secrétaire de séance : Pierre MOREL

Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 15 décembre 2017

Compte rendu approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

Approbation de l'ordre du jour du CM du 29 janvier 2018

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

Convention d'occupation de locaux hébergements à l'internat du Lycée Pierre Coton

Monsieur le maire présente la convention : Type d'occupation des locaux passée entre le Lycée P. COTON, la Région Auvergne- Rhône-Alpes, la commune de Néronde et le représentant légal de l'école primaire allemande Franz Mehring de Leipzig.

Objet de la convention : Accueil de 30 élèves maximum, 4 accompagnateurs et 2 chauffeurs de bus, du lundi 11 juin 2018 au vendredi 15 juin 2018.

Le conseil Municipal accepte cette convention à l'unanimité des présents et représentés.

Autorisation budgétaire spéciale avant le vote du budget

M. Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de réaliser le plus rapidement possible, avant le vote du budget primitif, les dépenses suivantes sur le budget principal de la commune.

- paiement de l'AOR au cabinet GAGNAL de St Chamond (marché public de l'Eglise) pour un montant de 263.45 € TTC.
- l'achat de la maison TROTOUIN pour un montant de 1 000 € TTC.
- Avenant sur honoraires de la Réfection de la Salle Henri IV pour un montant de 672 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité des présents et représentés à procéder à ces règlements.

Renouvellement d'adhésion à la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité par le département de la Loire

M. le Maire explique le principe de cette convention qui reprend les mêmes engagements que la convention initiale. La convention est consentie pour une durée de 5 ans à compter de la date de signature des présentes conditions et sera reconduite tacitement pour une durée de 5 ans.

Le Conseil Municipal approuve ce renouvellement d'adhésion à l'unanimité des présents et représentés.

Compétence optionnelle EPAT (Etude Prospective pour l'Aménagement du Territoire)

Le SIEL a mis en place en 2011 la compétence EPAT. Le bureau du SIEL a décidé d'ajouter un volet « énergie » à cette compétence optionnelle.

Cette compétence propose une analyse du réseau d'infrastructure du réseau de télécommunication et de communication électronique dans le cadre de l'instruction des autorisations et certificats d'urbanisme afin de favoriser la coordination des travaux et ainsi diminuer les dépenses publiques.

Avec l'option 1 (conseil administratif et technique pour le montage d'une opération de pré aménagement et expertise sur les différents réseaux). La contribution correspondant à la réalisation d'une éventuelle étude se chiffrerait à 325 € pour notre commune.

Le Conseil Municipal accepte l'adhésion à cette compétence à l'unanimité des présents et représentés.

Reprise de concessions au cimetière

Suite à la relecture des textes législatifs relatifs à la reprise de concessions et aux renseignements recueillis auprès du service compétent, la reprise des concessions sera effective au plus tard fin mars 2018.

Régularisation de la parcelle de terrain AH 177

Suite à la vente et division de terrains constructibles au Lieudit Les Chassagnes, la parcelle de terrain cadastrée AH 177 (alignement de voirie) d'une superficie de 89 m² a été achetée par le nouveau propriétaire et non par la commune. Afin de régulariser cette situation un acte administratif doit être effectué, stipulant que la commune achète au prix de 1€ le m² cette parcelle après entente entre les deux parties.

Le conseil Municipal donne son accord pour régulariser ce dossier à l'unanimité des présents et représentés.

Réflexion sur les rythmes scolaire à la rentrée 2018

Une enquête a été menée auprès des parents d'élèves de l'école primaire.

24 familles ont rendu le questionnaire, représentant 35 enfants, de la petite section au CE1.

Concernant la question portant sur le retour à la semaine de quatre jours ou le maintien de la semaine de quatre jours et demi, les réponses sont les suivantes :

13 familles (54.2 %) sont pour la semaine à quatre jours

8 familles (33.3%) sont pour la semaine à quatre jours et demi

3 familles (12.5%) restent sans opinion

Le conseil Municipal à l'unanimité décide de suivre le souhait de la majorité des parents désirant le retour de la semaine à quatre jours.

Remarques : Les enfants étant plus attentifs le matin, une légère modification des horaires est prévue.

Les horaires actuels sont les suivants : matin : 8h30-11h30 après midi 13h30-16h15

Les nouveaux horaires seraient : matin : 8h30-11h45 après midi 13h45-16h30

Présentation d'un second projet de réfection de la salle Henri IV

Un second projet de la salle Henri IV a été demandé à l'architecte.

Ce projet porte sur la réfection complète de la salle actuelle sans agrandissement. Il comprend :

- La démolition de la scène existante remplacée par une dalle béton + carrelage au même niveau que le sol actuel. Une isolation thermique du plafond de cette surface sera faite.
- Démolition et reconstruction des toilettes aux normes PMR, comprenant uniquement un WC femme et un WC homme reliés par un dégagement à la place des toilettes actuelles
- Isolation de l'ensemble des murs
- Rénovation et réaménagement de la cuisine actuelle dans la même zone.
- Réfection complète des plafonds (salle, cuisine, plonge et bar) incluant le changement des luminaires.
- Réfection complète des peintures.
- Mise aux normes des installations électriques.
- Création d'une rampe pour personne à mobilité réduite donnant accès aux 2 premières portes du bâtiment. La rampe actuelle sera démolie et remplacée par un escalier.
- Changement de toutes les fenêtres par des menuiseries performantes
- Création d'une place handicapée de parking à proximité de la nouvelle rampe PMR.

Estimation de coût : 238 500 € HT auquel il faut ajouter l'option traitement de charpente et réfection de la couverture pour un montant de 39 500 € HT.

Estimation du premier projet avec agrandissement 370 080 € HT auquel il faut ajouter l'option traitement de charpente et réfection de la couverture pour un montant de 39 500 € HT.

La réflexion sur ce projet n'est pas aboutie. Elle est retardée car une intervention préalable de l'architecte des Bâtiments de France est nécessaire. Ce projet ne pourra pas par conséquent se concrétiser en 2018.

Subvention DETR 2018

Le projet de réfection de la salle Henri IV n'étant pas envisageable pour l'année 2018 et afin de ne pas perdre la subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), M. Le Maire informe qu'une modification de la demande de subvention DETR a été faite auprès de M. le Sous-Préfet au profit du programme Aménagement du centre bourg.

Subvention départementale enveloppe territorialisée

Pour les mêmes raisons que pour la subvention DETR, la demande de subvention départementale enveloppe territorialisée est réaffectée également sur le projet d'Aménagement du bourg.

Dossiers en cours – questions diverses

Xavier Reynard :

- informe que le compte Hélios du percepteur est en accord avec le compte de la Mairie.
- que les devis d'investissement devront être présentés pour préparer le budget 2018.

Jean Botheron :

- Informe que les travaux de la rue des Ecoles commenceront le 5 mars 2018

Geneviève Planche :

- Calendrier 2018

Les textes du calendrier sont ceux du diaporama présenté lors des vœux du maire. Pour cette raison, il n'est pas possible de terminer le calendrier avant fin janvier. Nous allons essayer l'an prochain de trouver une solution pour le distribuer plus tôt.

Jocelyne Padet et Geneviève Nicolas

Embellissement de l'entrée du village :

Un devis a été demandé à l'entreprise CREATEC pour réaliser un crépi sur le mur des toilettes place du Palud, la pose de câbles d'attache sur le mur surplombant le massif afin de fixer des plantes grimpantes et améliorer ainsi l'entrée du village.

Une réflexion est également en cours pour l'aménagement paysager de l'entrée du cimetière.

Geneviève Nicolas :

- Informe du rapport de visite d'inspection des archives communales.
- Fait le compte rendu de la réunion à Panissières sur le thème « Terre des Tisseurs ». Elle propose d'améliorer les visites des villages en accentuant sur l'histoire du tissage notamment à Néronde
- Informe que les 48 heures de la création auront lieu du 9 au 11 novembre 2018. Elle propose d'associer les enseignantes de l'école à ce projet.

Pierre Morel

Eclairage public :

Une étude sommaire des économies réalisables grâce au renouvellement des lanternes inchangées à ce jour par des luminaires à LED a été demandée au SIEL.

Une réflexion est en cours afin de poursuivre le remplacement des points lumineux par des éclairages moins énergivores.

Prochaine réunion du Conseil Municipal fixée au lundi 12 mars 2018

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 22 h 00

Le Maire
Gérard MONCELON

Le secrétaire de séance
Pierre MOREL